

Fairmat, la nouvelle aventure écologique de Benjamin Saada

Après avoir été associé à Jean-Charles Samuelian d'Alan dans Expliseat, Benjamin Saada se lance dans le recyclage des produits en fibre de carbone avec Fairmat.

Benjamin Saada marchera-t-il dans les pas de Jean-Charles Samuelian ? Les deux entrepreneurs étaient associés dans Expliseat, leur première startup, qui fabrique des sièges d'avion ultra-légers. Tandis que le second a revendu ses parts pour fonder Alan, le premier a continué de piloter l'entreprise industrielle, jusqu'à convaincre Airbus de placer les sièges d'Expliseat dans son A320. Aujourd'hui, il remet le couvert avec un nouveau projet : Fairmat. Quand Jean-Charles Samuelian établissait en 2016 le record de la levée d'amorçage avec 12 millions d'euros alors qu'Alan ne s'était pas encore lancé, Benjamin Saada empoche aujourd'hui 8,6 millions d'euros, investis par le fonds Singular et des business angels, pour mettre Fairmat sur orbite.

D'Expliseat à Fairmat, il n'y a qu'un pas que l'entrepreneur a franchi facilement : « *Mon projet professionnel s'oriente autour de la limitation du gaspillage parce que j'y suis sensible à titre personnel* ». Après avoir limité l'empreinte carbone des avions en réduisant leur consommation de carburant grâce à des sièges plus légers, il souhaite cette fois doper le recyclage vertueux des fibres de carbone. « *95% des déchets en fibres de carbone vont finir enterrés ou incinérés*, regrette l'entrepreneur. *Il existe des solutions de recyclage, par pyrolyse ou capo-thermolyse... mais elles émettent plus de CO2 que la fabrication de matériau neuf...* »

Bientôt une usine française

Fairmat mise donc sur le ré-emploi. Les déchets en fibre de carbone – mais aussi les chutes de production, qui représentent, selon le fondateur de la startup, « 30% de la matière neuve » et la moitié des approvisionnements de l'entreprise – sont recyclés par la startup pour en faire des produits semi-finis, revendus à des industriels. Comment ? La question reste entière, tant l'entrepreneur reste discret sur le procédé. Tout juste sait-on que la technologie est bien la propriété de l'entreprise. Mais il promet qu'elle permet d'atteindre « un bilan carbone négatif » pour l'ensemble de la filière. « 1 kilo de matière recyclée, ce sont 41 kilos de CO2 annulés, plaide-t-il. Le secteur peut faire gagner un an de pollution en moins à la Terre s'il parvient au bilan carbone négatif. »

La startup vante de premiers contrats signés avec des industriels de différents secteurs – aéronautique, éolien, automobile. Mais elle cherche actuellement un site pour sa future usine de production, qui sera située en France, qui soit capable « d'accepter les déchets de toute l'Europe ». Car Fairmat voit grand. La France fait en effet partie des leaders mondiaux en matière de production de fibre de carbone, avec les États-Unis, le Japon et la Chine – autant de marchés que Fairmat ambitionne de faire siens. La production est censée débuter début 2022.

À lire aussi

[Les startups industrielles manquent toujours de financement](#)